



Langue étrangère dans un commerce

Par DimitrescuBelle

Bonjour/bonsoir,

Je suis employé dans un bar/club libertin et j'aurais une question.
Nous avons une clientèle cosmopolite, ce qui est une bonne chose.
Cependant, il arrive que de petits groupes d'hommes d'origine étrangère, et sachant parler français, communiquent dans leur langue maternelle entre eux. Cela met mal à l'aise un certain nombre d'autres client(e)s qui se sentent visés (à cause de regards insistants) par des propos qu'ils sont incapables de comprendre.

Ma question est donc la suivante : Puis-je légalement demander/imposer à la clientèle de parler en français?

Si non, que puis-je faire afin qu'il n'y ait plus les malaises mentionnés plus haut?

En vous remerciant sincèrement pour votre lecture et votre éclairage.

Par osram

Bonjour,

Effectivement, des problèmes de langues dans un club libertin..